

## MALADIES MENTALES : SOS, FAMILLES EN DÉTRESSE

Un [documentaire](#) sur France 5 a mis en lumière, ce mardi 8 décembre, la vie des familles et de leurs proches, leur quotidien, leurs difficultés, mais aussi tout l'amour partagé. Vous vous êtes reconnus, visibles dans

votre diversité de conjoints, de parents, de frères et sœurs, de fils et filles. Vos réactions montrent combien cette sortie de l'ombre vous a donné du baume au cœur...

Toutes les maladies chroniques isolent, mais les troubles psychiques stigmatisent. Le poids des préjugés est encore beaucoup trop lourd. La stigmatisation plombe ceux que la maladie touche. La stigmatisation vous enferme. Pourtant, qui d'autre que vous peut relier votre proche à l'espoir ? Vous croyez en lui, en ses capacités. Vous l'accompagnez vers le rétablissement, vers son autonomie, malgré la maladie et le handicap.

Pour ne pas perdre pied, sortir du tsunami et tenir dans la durée, vous avez besoin d'être aidés : accueil, entraide, formation, groupes de parole, psychoéducation : à chacun son chemin. L'Unafam propose de partager les savoirs qui permettent de comprendre, d'avoir les meilleurs gestes, les meilleurs mots, de partager nos échecs et nos bonnes pratiques. Aucun de nous n'avait appris les gestes et les mots qui sauvent, ceux des premiers secours. Il nous faut maintenant les apprendre, les partager avec notre propre entourage. Nous devons

aussi apprendre [les droits qui régissent les soins](#) et ceux qui permettent l'accès à la compensation du handicap.

Nous devons continuer à militer pour faire reconnaître et prendre en compte le rôle et l'expertise des aidants. Le documentaire met le doigt sur tous les rôles paradoxaux que l'on nous demande de jouer. " Être obligés " de signer des soins à la demande d'un tiers pour que notre proche accède aux soins dont il a besoin. Être considérés comme illégitimes par les soignants, secret médical oblige, alors qu'on pourrait nous donner les informations qui nous permettraient d'apporter le meilleur soutien. Être considérés comme mauvaises mères, mauvais conjoints, frères, fils..., solidarité familiale oblige, quand nous refusons de jouer les rôles d'infirmier, curateur, chauffeur, banquier, hébergeur...

Malgré tous ces rôles que l'on vous attribue au cours du temps, vous êtes nombreux à nous faire savoir que vous n'avez pas été entendus lorsque vous avez tiré la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, avec vous, nous dénonçons cette situation. Notre société a des devoirs vis-à-vis des personnes rendues vulnérables par la maladie et le handicap. Elle a aussi des devoirs envers ceux qui les accompagnent. Nous sommes à vos côtés pour mener ce plaidoyer. Plus personne ne peut dire : « je ne savais pas ». Si l'entourage n'est pas LA solution, son absence est lourde de solitude pour la personne vivant avec des troubles psychiques. Alors... prenez soin de vous.

■ Marie-Jeanne Richard, Présidente



## Handicap psychique : les droits doivent être appliqués pour tous !

Le 11 février 2005, la [loi](#) reconnaissait le handicap psychique. Le 18 février 2010, la France ratifiait la [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, et confirmait que l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sont des droits fondamentaux.

A l'occasion de la Journée internationale du handicap, le 3 décembre 2020, nous demandons que ces droits soient appliqués pour tous. Seules 7,2% des personnes en situation de handicap psychique bénéficient de la prestation de

compensation du handicap et 61,7% des aidants affirment ne pas être suffisamment informés des aides auxquelles leur proche en situation de handicap psychique peut prétendre ([Baromètre Unafam 2020](#)).

Mettre fin à la discrimination commence avec la lutte pour la reconnaissance des situations de handicap qui, rappelons-le, sont les conséquences des altérations de fonction liées à des troubles psychiques sévères. Leurs retentissements peuvent être variables et diversifiés en fonction de l'environnement.



## Les communautés 360 : 0 sans solution ?

Le 11 février dernier, lors de la Conférence nationale du handicap (CNH), le Président de la République annonçait le lancement de la démarche 360 au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour répondre aux besoins urgents des personnes en situation de handicap et de leurs aidants dans le contexte de crise sanitaire, le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées a accéléré le déploiement des plateformes téléphoniques à partir du 8 juin 2020, pour faire face aux difficultés particulières du déconfinement/reconfinement, en mettant en place un numéro unique, le [0 800 360 360](tel:0800360360).

Dans les 75 départements couverts, près de 14 000 appels ont été reçus. Le secrétariat d'Etat aux personnes Handicapées veut maintenant aller plus loin pour que ces communautés 360 puissent se déployer sur l'ensemble du territoire afin d'apporter une inconditionnalité de réponses aux personnes. Il reste pour nous une question de fond, que chacun semble occulter : quelles réponses seront apportées à ceux qui sont dans des situations complexes si l'offre n'est pas au rendez-vous ?

## Parentalité : une aide au goût amer

Une aide pour la confection des repas et la parentalité sera bientôt possible pour les personnes bénéficiant de la Prestation de compensation du handicap (PCH). Une "énorme avancée" pour le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, des critères d'accès discriminatoires pour l'Unafam, qui déplore que des millions de personnes en situation de handicap psychique soient, encore une fois, exclues de ce dispositif, qui s'adresse aux allocataires de la PCH, à laquelle de nombreuses personnes ayant un handicap mental, cognitif ou psychique ne sont pas éligibles. La société inclusive, nous en sommes encore loin.



RitaE / Pixabay

## Isolement et contention : un texte incomplet

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale

(PLFSS) 2021 a été voté à l'Assemblée nationale le 30 novembre. L'Unafam regrette que la France soit contrainte de légiférer sur les soins sans consentement avec un texte incomplet qui ne répond pas pleinement aux attentes des patients et de leurs aidants. Pour mener à bien cette loi, prévenir le recours à l'isolement et à la contention et respecter au mieux les droits des usagers, des mesures d'accompagnement seront nécessaires.

## Confinement : quelles réponses concrètes pour parer à l'urgence ?

Hausses des conduites addictives, des dépressions, de l'isolement... " *Le confinement fait craindre le pire pour la psychiatrie* ", s'alarme Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam. Quelles réponses concrètes pour parer à l'urgence ? L'Unafam fait le point dans une interview donnée à [Handicap.fr](http://Handicap.fr).



FreePhotos / Pixabay

## Covid-19 : une synthèse fiable des connaissances

Mobilisée depuis le début de la crise sanitaire, la Haute Autorité de Santé (HAS) propose aujourd'hui une [synthèse](#) de l'état des connaissances sur le virus Sars-Cov-2, la réponse immunitaire observée durant l'infection et les pistes vaccinales. Ce document – qui n'est ni un avis, ni une recommandation – sera mis à jour régulièrement, en fonction des nouvelles données disponibles.



Mohamed Hassan / Pixabay

## L'Unafam publie un e-book de témoignages de familles

Nous rééditons "[Troubles psychiques : la parole aux familles](#)" en e-book. Un recueil de témoignages pour partager nos expériences, comprendre que nous ne sommes pas seuls, mais aussi informer le plus grand nombre pour permettre une meilleure connaissance des maladies et du handicap psychique et sortir des représentations qui stigmatisent la personne malade et son entourage.

## Concours d'Art postal Unafam 2020 : derniers jours pour voter !

Le thème du [concours d'art postal Unafam 2020](#), « le cosmos », en partenariat avec le Musée de La Poste et le GEM Artame Gallery, a tellement inspiré nos artistes que nous avons besoin de vous pour nous aider à désigner les lauréats ! Participez au jury final : [rendez-vous sur notre page Facebook sur ce post](#) jusqu'au 13 décembre à minuit, votez pour votre ou vos œuvres préférées et partagez partageant auprès de votre entourage ! Les trois œuvres qui auront obtenu le plus de « j'aime » se verront décerner les 1er, 2e et 3e prix !

## Prix Vidéo Arts Convergences 2020 : les lauréats

Revoyez la remise des prix et toutes les vidéos sélectionnées pour le Prix Vidéo Arts Convergences, dont l'Unafam est partenaire. L'émission animée par Patrice Carmouze, avec la participation de Dorothy Allen-Pickard, Eric Altmayer et Jean-Christophe Vignoles, est disponible [ici](#).

GRAND PRIX

[La compréhension de l'argile](#)

Animation (4'11") - Réal. Etienne Husson et Azul Paola Meza

PRIX DU JURY

[Prêt pour une nouvelle journée ?](#)

Docu-fiction (4'14") - Réal. Kevin Grosset et Pablo Gautrin

PRIX DU PUBLIC

[Alcool mon amour](#)

Animation (3'24") - Réal. Romane Millet, texte Antoine Seguin

Toutes les vidéos sélectionnées sont disponibles sur le site Internet d'[Arts Convergences](#). Elles sont libres de droit pour un usage non commercial et téléchargeables gratuitement.



# Agenda

### Le deuil chez l'enfant et l'adolescent : réflexions théoriques et cliniques

17 Décembre 2020

Faculté de médecine, Toulouse

Conférence du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA) du CHU de Toulouse

En savoir plus : 05 61 77 60 55, [abasolo.p@chu-toulouse.fr](mailto:abasolo.p@chu-toulouse.fr)

### Les inégalités en période de Covid 19 : pourquoi les politiques de santé doivent-elles être adaptées aux handicaps ?

14 décembre 2020

Web Conférence organisée par la Fédération Nationale d'Education et de promotion de la Santé (FNES)

[En savoir plus](#)

## ▪ Foire aux questions Service Social ▪

### **Mon fils veut changer de mutuelle car celle-ci ne répond plus à ses besoins de prise en charge ; doit-il attendre la date d'échéance ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, suite à la parution du décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020 qui concrétise la loi du 14 juillet 2019, il est possible mettre un terme à son contrat de mutuelle sans attendre la date d'échéance, sans frais, si ce contrat a plus d'un an.

Ce décret définit le périmètre de la loi : cette résiliation concerne donc " les contrats comportant des garanties pour le remboursement et l'indemnisation des frais de maladie ou de

maternité ou suite à un accident et ne comportant aucune autre garantie, à l'exception, le cas échéant, des garanties couvrant les risques décès, incapacité de travail ou invalidité, ainsi que des garanties d'assistance, de protection juridique, de responsabilité civile, de nuptialité-natalité ou d'indemnités en cas d'hospitalisation ".

Démarche : 2 situations :

- Si l'on souscrit à une nouvelle mutuelle, c'est la nouvelle mutuelle qui effectuera les démarches de résiliation.
- Si l'on ne souscrit pas à une nouvelle mutuelle, il faudra transmettre une demande de

résiliation, par lettre recommandée avec accusé de réception, à sa mutuelle, qui devra résilier le contrat dans un délai d'un mois.

A savoir : Ce dispositif de résiliation du contrat mutuelle à tout moment et sans frais concerne également les contrats collectifs obligatoires souscrits pour les salariés qui ne veulent pas ou ne peuvent pas garder ce contrat de mutuelle lorsqu'ils quittent l'entreprise.

**Références :** Décret du 24 Novembre 2020 publié au journal officiel le 25 /11/20 - Loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019

■ Isabelle Debiasi  
Assistante sociale Région Île-de-France  
[isabelle.debiasi@unafam.org](mailto:isabelle.debiasi@unafam.org)

## ▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

[Stress, anxiété, blocage : les conditions et les étapes pour reprendre votre vie en main.](#) Cyrinne Ben Mamou.

## ▪ Formations pour les aidants ▪

Pendant ce confinement, nos formations pour les aidants ne peuvent avoir lieu en présentiel. Nous avons cependant à cœur de rester près de vous en vous apportant un accompagnement de qualité et travaillons à l'adaptation de quelques formations dans **un format visio-conférence**.

Notre **journée d'information sur les troubles psychiques** pourra ainsi très prochainement être proposée dans ce format par vos délégations Unafam de proximité. Elles vous tiendront informés des sessions qu'elles vont mettre en place et, bien sûr, nous relayerons les dates.

D'ores et déjà, si vous êtes proche d'une personne souffrant de schizophrénie, nous vous invitons à suivre notre **module en format e-learning sur les schizophrénies**. Il est accessible gratuitement sur [www.formaidants.fr](http://www.formaidants.fr)